

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS TENUE LE MARDI 23 MARS 2021, À 18 H 30, PAR VISIOCONFÉRENCE ZOOM.

Sont présents :

Francine Morin, préfet, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
Claude Corbeil, préfet suppléant, Ville de Saint-Hyacinthe;
Yves de Bellefeuille, Municipalité de Saint-Jude;
Stéphane Bernier, Municipalité de Saint-Louis;
Alain Jobin, Municipalité de Saint-Barnabé-Sud;
Richard Veilleux, Municipalité de Saint-Hugues;

formant le quorum en conformité avec le *Règlement numéro 08-263 constituant le comité administratif de la MRC des Maskoutains*.

Sont également présents :

André Charron, directeur général;
Magali Loisel, avocate et greffière.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ordre du jour – Adoption;
- 2- Séance ordinaire du 23 février 2021 – Procès-verbal – Approbation;
- 3- Période de questions;

4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES

- 4-1 Bordereau des comptes payés numéro 01-03 (Administration générale), Partie 1, au 19 mars 2021 – Dépôt;
- 4-2 Bordereau des comptes payés numéro 02-03 (Administration et évaluation), Partie 2, au 19 mars 2021 – Dépôt;
- 4-3 Bordereau des comptes payés numéro 03-03 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, au 19 mars 2021 – Dépôt;
- 4-4 Bordereau des comptes payés numéro 04-03 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, au 19 mars 2021 – Dépôt;
- 4-5 Bordereau des comptes payés numéro 08-03 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, au 19 mars 2021 – Dépôt;
- 4-6 Bordereau des comptes payés numéro 09-03 (Prévention incendie), Partie 9, au 19 mars 2021 – Dépôt;
- 4-7 Bordereau des comptes payés numéro 11-03 (Service juridique), Partie 11, au 19 mars 2021 – Dépôt;
- 4-8 Bordereau des comptes payés numéro 12-03 (Service d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines), Partie 12, au 19 mars 2021 – Dépôt;

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 5-1 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Résolution numéro 21-156 – PPCMOI (Lot 1 967 426) – Ville de Saint-Hyacinthe;

- 5-2 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Résolution numéro 21-157 – PPCMOI (Lots 1 966 512 et 1 966 509) – Ville de Saint-Hyacinthe;
- 5-3 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 77-83 – Ville de Saint-Pie;
- 5-4 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 78-8 – Ville de Saint-Pie;

6 - ADMINISTRATION

- 6-1 Équipements informatiques – Système de pare-feu – Renouvellement – Autorisation;
- 6-2 Espace carrière – Projet coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif – Demande d'aide financière – Approbation;
- 6-3 Siège social – Système de caméra de surveillance – Remplacement – Approbation;
- 7- Clôture de la séance.

Madame le préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 18 h 34.

Point 1- ORDRE DU JOUR – ADOPTION

CA 21-03-24

CONSIDÉRANT que conformément aux alinéas 3 à 5 du dispositif de l'*Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux* daté du 26 avril 2020 et adopté en vertu des articles 118 et 123 de la *Loi sur la santé publique* (chapitre S-2.2) concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 ordonné par le *Décret numéro 177-2020* daté du 13 mars 2020 et prolongé par les *Décrets numéros 222-2020* du 20 mars 2020, *388-2020* du 29 mars 2020, *418-2020* du 7 avril 2020, *460-2020* du 15 avril 2020, *478-2020* du 22 avril 2020, *483-2020* du 29 avril 2020, *501-2020* du 6 mai 2020, *509-2020* du 13 mai 2020, *531-2020* du 20 mai 2020, *544-2020* du 27 mai 2020, *572-2020* du 3 juin 2020, *593-2020* du 10 juin 2020, *630-2020* du 17 juin 2020, *667-2020* du 23 juin 2020, du *690-2020* du 30 juin 2020, *717-2020* du 8 juillet 2020, *807-2020* du 15 juillet 2020, *811-2020* du 22 juillet 2020, *814-2020* du 29 juillet 2020, *815-2020* du 5 août 2020, *818-2020* du 12 août 2020, *845-2020* du 19 août 2020, *895-2020* du 26 août 2020, *917-2020* du 2 septembre 2020, *925-2020* du 9 septembre 2020, du *948-2020* du 16 septembre 2020, *965-2020* du 23 septembre 2020, *1000-2020* du 30 septembre 2020, *1023-2020* du 7 octobre 2020, *1051-2020* du 14 octobre 2020, *1094-2020* du 21 octobre 2020, *1113-2020* du 28 octobre 2020, *1150-2020* du 4 novembre 2020, *1168-2020* du 11 novembre 2020, *1210-2020* du 18 novembre 2020, *1242-2020* du 25 novembre 2020, *1272-2020* du 2 décembre 2020, *1308-2020* du 9 décembre 2020, *1351-2020* du 16 décembre 2020, *1418-2000* du 23 décembre 2020, *1420-2020* du 30 décembre 2020, *1-2021* du 6 janvier 2021, *3-2021* du 13 janvier 2021, *31-2021* du 20 janvier 2021, le 59-2021 du 27 janvier 2021, le 89-2021 du 3 février 2021, le 103-2021 du 10 février 2021 et le 124-2021 du 17 février 2021, le 141-2021 du 24 février 2021, le 176-2021 du 3 mars 2021, le 204-2021 du 10 mars 2021 et le 243-2021 du 17 mars 2021, les membres du comité administratif tiennent la présente séance en visioconférence.

CONSIDÉRANT l'ordre du jour qui accompagnait la convocation;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 12 DU BUDGET

Point 2- **SÉANCE ORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2021 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

CA 21-03-25

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 23 février 2021 et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 12 DU BUDGET

Point 3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Afin de s'assurer que les mesures de distanciation physique adoptées par le gouvernement du Québec, les séances du comité administratif se tenant par visioconférence et à huis clos, la période de questions se fait par courriel transmis avant midi la journée de la tenue de la séance du comité administratif et répondue pendant la période de questions.

À midi, le 23 mars 2021, aucune question n'avait été reçue.

4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES

Point 4-1 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 01-03 (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 19 MARS 2021 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 01-03 (Administration générale), Partie 1, au 19 mars 2021, au montant de 439 690,57 \$ et 137 934 \$, Fonds FLI-FLS – Prêts d'aide d'urgence PME, tel que soumis.

Point 4-2 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 02-03 (ADMINISTRATION ET ÉVALUATION), PARTIE 2, AU 19 MARS 2021 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 02-03 (Administration, évaluation, développement rural, urbanisme), Partie 2, au 19 mars 2021, au montant de 3 899,28 \$, tel que soumis.

Point 4-3 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 03-03 (POSTE DE POLICE (SECTEUR SAINTE-ROSALIE)), PARTIE 3, AU 19 MARS 2021 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 03-03 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, au 19 mars 2021, au montant de 7 517,74 \$, tel que soumis.

Point 4-4 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 04-03 (TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL), PARTIE 4, AU 19 MARS 2021 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 04-03 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, au 19 mars 2021, au montant de 114 646,61 \$, tel que soumis.

Point 4-5 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 08-03 (SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE), PARTIE 8, AU 19 MARS 2021 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 08-03 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, au 19 mars 2021, au montant de 8 446,84 \$, tel que soumis.

Point 4-6 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 09-03 (PRÉVENTION INCENDIE), PARTIE 9, AU 19 MARS 2021 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 09-03 (Prévention incendie), Partie 9, au 19 mars 2021, au montant de 4 555,39 \$, tel que soumis.

Point 4-7 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 11-03 (SERVICE JURIDIQUE), PARTIE 11, AU 19 MARS 2021 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 11-03 (Service juridique), Partie 11, au 19 mars 2021, au montant de 20,12 \$, tel que soumis.

Point 4-8 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 12-03 (SERVICE D'INSPECTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES BANDES RIVERAINES), PARTIE 12, AU 19 MARS 2021 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 12-03 (Service d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines), Partie 12, au 19 mars 2021, au montant de 1 480,79 \$, tel que soumis.

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Point 5-1 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÉOLUTION NUMÉRO 21-156 – PPCMOI (LOT 1 967 426) – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 21-03-26

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance ordinaire du 15 mars 2021, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté la résolution numéro 21-156 intitulée *Résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété sise au 845, avenue Crémazie - Abrogation de la résolution 19-580*, et ce, sur le lot 1 967 426 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que cette résolution reprend le projet de résolution soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 11 février 2021 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 17 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que la résolution numéro 21-156 portant sur le lot 1 967 426, du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, et intitulée *Résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour la propriété sise au 845, avenue Crémazie - Abrogation de la résolution 19-580*, est conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement révisé* et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-2 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ –
RÉSOLUTION NUMÉRO 21-157 – PPCMOI (LOTS 1 966 512 ET 1 966 509) –
VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 21-03-27

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance ordinaire du 15 mars 2021, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté la résolution numéro 21-157 intitulée *Résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) aux 1900-1980, boulevard Casavant Ouest*, et ce, sur les lots 1 966 512 et 1 966 509 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que cette résolution reprend le projet de résolution soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 2 mars 2021 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 17 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que la résolution numéro 21-157 portant sur les lots 1 966 512 et 1 966 509, du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, et intitulée *Résolution concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) aux 1900-1980, boulevard Casavant Ouest*, est conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement révisé* et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-3 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ –
RÈGLEMENT NUMÉRO 77-83 – VILLE DE SAINT-PIE**

CA 21-03-28

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance ordinaire du 9 mars 2021, le conseil de la Ville de Saint-Pie, par le biais de sa résolution numéro 10-03-2021, a adopté le règlement intitulé *Règlement numéro 77-83 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations unifamiliales isolées et jumelées dans la zone numéro 149*,

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 11 février 2021 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 17 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement intitulé *Règlement numéro 77-83 modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations unifamiliales isolées et jumelées dans la zone numéro 149*, adopté par la Ville de Saint-Pie, par le biais de sa résolution numéro 10-03-2021 lors de sa séance tenue le 9 mars 2021, est conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement révisé* et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 5-4 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ –
RÈGLEMENT NUMÉRO 78-8 – VILLE DE SAINT-PIE**

CA 21-03-29

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance ordinaire du 9 mars 2021, le conseil de la Ville de Saint-Pie, par le biais de sa résolution numéro 11-03-2021, a adopté le règlement intitulé *Règlement numéro 78-8 modifiant le règlement de lotissement concernant les dimensions minimales des lots dans la zone numéro 149*,

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 13 janvier 2021 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 20 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement intitulé *Règlement numéro 78-8 modifiant le règlement de lotissement concernant les dimensions minimales des lots dans la zone numéro 149*, adopté par la Ville de Saint-Pie, par le biais de sa résolution numéro 11-03-2021 lors de sa séance tenue le 9 mars 2021, est conforme aux objectifs du *Schéma d'aménagement révisé* et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

6 - ADMINISTRATION

Point 6-1 ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES – SYSTÈME DE PARE-FEU – RENOUELEMENT – AUTORISATION

CA 21-03-30

CONSIDÉRANT que le comité administratif, lors de la séance ordinaire du 24 avril 2018, a acquis un pare-feu Routeur WatchGard Firebox M370 Competitive Trande In, incluant le service de sécurité Total Security Suite de trois ans, par le biais de *Les Équipements MS Geslam inc.* (NEQ : 1173036220), et a retenu également les services professionnels de cette firme pour l'installation dudit équipement, tel qu'il appert de la résolution numéro CA 18-04-89;

CONSIDÉRANT que le contrat de support se termine le 21 juin 2021 et qu'il y a lieu de le renouveler;

CONSIDÉRANT la soumission numéro MSGQ21839 de *Les Équipements MS Geslam inc.* (NEQ : 1173036220), datée du 3 mars 2021, soumise aux membres du comité administratif;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques daté du 15 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER le renouvellement du support et du logiciel du pare-feu WatchGuard Total Security Suite pour Firebox M370, et ce, pour trois ans, débutant le 21 juin 2021 et se terminant le 20 juin 2024, le tout, pour un montant de 6 995,95 \$, avant les taxes applicables, conformément à la soumission numéro MSGQ21839 de *Les Équipements MS Geslam inc.* (NEQ : 1173036220), datée du 3 mars 2021, et

Le montant ci-devant mentionné devra être payé à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-2 ESPACE CARRIÈRE – PROJET COOP D'INITIATION À L'ENTREPRENEURIAT COLLECTIF – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – APPROBATION

CA 21-03-31

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier d'*Espace carrière* (NEQ : 1168143676) pour le projet *Coop d'initiative à l'entrepreneuriat collectif* dans la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à favoriser chez les jeunes, une prise de conscience de leurs capacités à transformer leur milieu selon leurs besoins et leurs aspirations en offrant de menus travaux à leur communauté et ainsi de leur permettre d'acquérir une riche expérience relative à la gestion d'entreprise, mais également de développer leur sens de l'engagement, de la responsabilité sociale et de la vie citoyenne;

CONSIDÉRANT que ce projet regroupe 15 jeunes âgés de 12 à 17 ans;

CONSIDÉRANT le rapport administratif l'adjointe à la direction générale et directrice du transport daté du 4 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'OCTROYER un appui financier à *Espace Carrière* (NEQ : 1168143676), selon le Plan de commandite *Partenaires financiers*, pour un montant de 500 \$, pour le projet *Coop d'initiative à l'entrepreneuriat collectif* dans la MRC des Maskoutains; et

Le montant ci-devant mentionné devra être payé à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-3 **SIÈGE SOCIAL – SYSTÈME DE CAMÉRA DE SURVEILLANCE –
REMPACEMENT – APPROBATION**

CA 21-03-32

CONSIDÉRANT que le comité administratif, lors de la séance ordinaire du 21 juillet 2009, a retenu les services de *Sécurité Leclerc inc.* pour la fourniture et l'installation d'un système de caméras de surveillance pour la cour arrière du siège social, au coût total de 1 895,00 \$, plus les taxes applicables, tel qu'il appert de la résolution numéro CA 09-07-188;

CONSIDÉRANT que ce système de surveillance est désuet;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 4943 de *Gestion Spalax inc.* faisant affaire sous la raison sociale *D.M. Sécurité* (NEQ : 1143183037), datée du 26 février 2021, soumise aux membres du comité administratif;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques daté du 1^{er} mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'acquisition, auprès de *Gestion Spalax inc.* faisant affaire sous la raison sociale *D.M. Sécurité* (NEQ : 1143183037) d'un système de surveillance, incluant trois caméras dôme analogue-HD, 2.8-12mm IR 12Vdc, un enregistreur numérique, le câblage et le matériel nécessaire au montant de 2 682,54 \$, plus les taxes applicables, conformément à la soumission numéro 4943, datée du 26 février 2021; et

D'AUTORISER que les travaux d'installation dudit système soient faits à la fin des travaux de structure du mur arrière; et

Le montant ci-devant mentionné devra être payé à même la disponibilité des crédits budgétaires et autres sources déjà autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

CA 21-03-33

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de lever la rencontre à 18 h 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 12 DU BUDGET

Francine Morin, préfet

M^e Magali Loisel, avocate et greffière